

DEMANDE D'AUTORISATION AU DIRECTEUR GÉNÉRAL

RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION



**Recommandation** Entente de délégation de gestion du Projet Billettique Réseau express métropolitain

Autoriser une entente de délégation de gestion du Projet Billettique Réseau express métropolitain ("Projet Billettique REM") entre l'ARTM et la STM. Cette entente entre en vigueur rétroactivement au 1er juin 2018 et prend fin lorsque toutes les activités et les obligations qui en découlent auront été exécutées.

Autoriser la Direction - Affaires juridiques à rédiger une entente finale entre les parties, laquelle sera rédigée en des termes substantiellement conformes aux termes et conditions du projet d'entente joint à la présente.

Voir suite de la rubrique *Recommandation*

LE TOUT POUR UN MONTANT TOTAL POUR LA SOCIÉTÉ DE :  \$  -

DE responsable : Planification et Finances

*Linda Lebrun*  
Signé avec ConsignO Cloud (22/08/2019)  
Vérifiez avec ConsignO ou Adobe Reader.

Nom : Linda Lebrun

DE responsable :

Nom :

Secrétaire de l'assemblée :

**Exposé du besoin / Plan stratégique organisationnel 2025 (PSO-2025)**

- Améliorer l'expérience client     Adapter l'organisation à l'évolution de la gouvernance     Maîtriser les finances     Attirer, développer et mobiliser les talents

L'atteinte de quel(s) objectif(s) du Plan stratégique organisationnel 2025 cette recommandation vise-t-elle:

Améliorer l'expérience client - Bonifier le parcours client

Adapter l'organisation à l'évolution de la gouvernance - Agir comme chef de file en mobilité et développement durable

Maîtriser les finances - Maîtriser la gestion de l'entente de service

Expliquer le besoin et comment la solution proposée contribue à l'atteinte des objectifs du Plan stratégique organisationnel 2025

En vertu de l'Entente d'intégration qui lie l'ARTM et CDPQ Infra (filiale de la Caisse de dépôt et placement du Québec) relativement à la mise en service et l'intégration du Réseau express métropolitain (REM), l'ARTM est responsable de la fourniture, l'installation, l'entretien, la réparation et le remplacement des équipements de vente, de perception et de validation de titres de transport dans les stations du REM et en assume les coûts. L'ARTM désire déléguer à la STM la gestion du Projet Billettique Réseau express métropolitain, lequel porte sur l'identification, l'acquisition et l'installation des équipements de billettique. Ce projet favorisera une intégration transparente pour le client du REM dans le réseau régional de transport collectif. La gestion déléguée par l'ARTM à la STM constitue une reconnaissance de l'expertise et du leadership de la STM.

Voir suite de la rubrique *Exposé du besoin / Plan stratégique organisationnel 2025 (PSO-2025)*

**Autorisation et octroi de contrat**

Président (cochez si requis) :

Vice-président (cochez si requis) :

Directeur  
général:

**Objet :** Entente de délégation de gestion du Projet Billettique Réseau express métropolitain**Processus d'adjudication de contrat et informations sur les soumissions**  S/O Nouveau contrat     Prolongation     Sur invitation     Levée d'options  
 Renouvellement     De gré à gré     Public     AutreNombre d'entreprises ayant obtenu les documents d'appel d'offres:  Nombre de soumissions déposées: **Cheminement décisionnel** Comité GPP (Gestion de portefeuille de projets) et Comité du conseil d'administration (indiquer le nom et la date)Comité : s/o  Date: (jj/mm/an)   Comité : s/o  Date: (jj/mm/an)   **Démarche, solution proposée et conclusion**

En vertu de l'Entente d'intégration qui lie l'ARTM et CDPQ Infra relativement à la mise en service et l'intégration du Réseau express métropolitain (REM), l'ARTM est responsable de la fourniture, l'installation, l'entretien, la réparation et le remplacement des équipements de vente, de perception et de validation de titres de transport dans les stations du REM et en assume les coûts. L'ARTM désire déléguer à la STM la gestion du Projet Billettique Réseau express métropolitain, lequel porte sur l'identification, l'acquisition et l'installation des équipements de billettique.

Des échanges à ce sujet ont débuté dès juin 2018, ce qui explique la date du début de l'entente.

L'entente de gestion déléguée permet d'établir les rôles et responsabilités des parties, la structure de gouvernance du projet, établit la portée, le budget et l'échéancier du projet, ainsi que les modalités de rémunération de la STM pour la gestion déléguée du projet.

La gestion déléguée par l'ARTM à la STM constitue une reconnaissance de l'expertise et du leadership de la STM et s'inscrit dans son positionnement de chef de file de la mobilité durable.

 Voir suite de la rubrique Démarche et conclusion**Développement durable / Accessibilité universelle**  S/O (Information validée par l'équipe du Développement durable/ AU)

Sélectionnez le(s) chantier(s) du Plan DD 2025 et/ou du Plan de développement d'AU 2016-2020 correspondant à la présente recommandation

AU - 3 - Le système de vente et perception

**DD - 7 - Impliquer les parties prenantes externes et accroître les liens avec les collectivités locales**

Les équipements de billettique installés dans le cadre du projet seront plus accessibles que les équipements actuels. Travailler en partenariat avec ses parties prenantes est une excellente pratique reconnue dans une démarche de développement durable.

 Voir suite de la rubrique Développement durable / Accessibilité universelle**Préparé par :** Contractualisation et relations partenaires

Nom: Simon Carreau

**Service :** Contractualisation et relations partenaires

Nom: Sophie Rebello

**Certification juridique**

En tenant les faits mentionnés dans cette demande comme avérés, celle-ci est juridiquement conforme pour la société

*François Bouchard*  
Signé avec ConsignO Cloud (21/08/2019)  
Vérifiez avec ConsignO ou Adobe Reader.



**Objet :** Entente de délégation de gestion du Projet Billettique Réseau express métropolitain**Informations financières**  S/O

| Imputations comptables                                   | Imputation 1 | Imputation 2 | Imputation 3 <sup>1</sup> | Total |
|--|--------------|--------------|---------------------------|-------|
| Centre   |              |              |                           |       |
| Compte   |              |              |                           |       |
| Ordre interne  |              |              |                           |       |
| Réseau activité  |              |              |                           |       |
| Règlement d'emprunt                                      |              |              |                           |       |
| Montant toutes taxes incluses pour l'ensemble du contrat |              |              |                           | 0     |

1. S'il y a plus de trois imputations comptables, indiquer le total des imputations comptables 3, 4, 5, etc. dans la colonne « Imputation 3 » et fournir un tableau en annexe pour chaque imputation comptable.

**Ventilation des coûts**  S/O

Période estimée du contrat : de JJ MM AAAA à JJ MM AAAA

| -   | 2019 | 2020 | 2021 et suivantes <sup>3</sup> | Total |
|---|------|------|--------------------------------|-------|
| (A) Base <sup>2</sup>                         |      |      |                                | 0     |
| (B) TPS                                       | 0    | 0    | 0                              | 0     |
| (C) TVQ                                       | 0    | 0    | 0                              | 0     |
| (D) Montant toutes taxes incluses (A + B + C) | 0    | 0    | 0                              | 0     |
| (E) Ristourne TPS et TVQ                      | 0    | 0    | 0                              | 0     |
| (F) Montant net (D – E)                       | 0    | 0    | 0                              | 0     |

2. S'il y a plusieurs imputations comptables, indiquer le cumulatif sur cette page et fournir un tableau en annexe par imputation comptable.

3. Si le contrat se poursuit au-delà, fournir un tableau en annexe pour chacune des années visées dans cette colonne.

**Subvention, financement et certification**  S/O Voir suite de la rubrique *Subvention, financement et certification***Certification de fonds**

Je certifie la disponibilité des fonds

Trésorier :

*Linda Lebrun*Signé avec ConsignO Cloud (22/08/2019)  
Vérifiez avec ConsignO ou Adobe Reader.

DEMANDE D'AUTORISATION AU DIRECTEUR GÉNÉRAL

RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SOMMAIRE EXÉCUTIF

**Objet:** Entente de délégation de gestion du Projet Billettique Réseau express métropolitain

**Suite de la rubrique**

Recommandation

Exposé du besoin / PSO-2025

Subvention

Démarche et conclusion

Développement durable / Accessibilité universelle

**Suite de la rubrique**

Recommandation

Exposé du besoin / PSO 2025

Subvention

Démarche et conclusion

Développement durable / Accessibilité universelle